Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260925-2026_09_02-DE

Département des Côtes d'Armor
Centre Communal d'Action Sociale

LE FOEIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres afférents au Conseil d'Administration : 11
Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 7 septembre 2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des séances à la mairie de Le Foeil, sous la Présidence de M. PRIDO Pascal, Président

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, CAMENEN Marie-Thérèse, GUILLEMOT Carine, JEHAN Odile, LE BARS Jeanine, LE JEAN Catherine, PAILLARDON Paul, LE GAL Virginie, ROBIN Suzanne, PRIDO Pascal,
Absent :
Secrétaire de séance : Virginie LE GAL

2026-09-02 CCAS

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Considérant que le règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS dans le respect préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-38 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Considérant que ce règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à tout moment par délibération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par :
Voix pour 11 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal PRIDO

La Secrétaire,
Virginie LE GAL